AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 6 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 ACTIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	31 Déce	embre
ACTIFS		<u>2009</u>	2008
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(31 439)	(20 139)
		25 061	36 361
Immobilisations financières	3	8 664 834	8 664 618
Total des actifs immobilisés		8 689 895	8 700 979
Total des actifs non courants		8 689 895	8 700 979
Actifs courants			
Placements et autres actifs financiers		6 532 161	6 297 967
Moins : provisions		(68 570)	(79 454)
	4	6 463 591	6 218 513
Autres actifs courants	5	66 688	68 745
Liquidités et équivalents de liquidités	6	24 546	2 011
Total des actifs courants		6 554 825	6 289 269
Total des actifs		15 244 720	14 990 248

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31 Déce	mbre
		2009	2008
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres		73 371	73 371
Résultats reportés		727 153	1 010 850
Total capitaux propres		13 440 744	13 724 441
<u>avant résultat de</u> <u>l'exercice</u>			
Résultat net de l'exercice		1 753 949	1 216 303
Total capitaux propres	7	15 194 693	14 940 744
avant affectation			_
<u>Passifs</u>			
<u>courants</u>			
Autres passifs courants	8	50 027	49 504
Total des passifs courants		50 027	49 504

Total des passifs 50 027 49 504 Total des capitaux propres et des passifs 15 244 720 14 990 248

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar)

	<u>-</u>	31 Déce	mbre
PRODUITS D'EXPOLOITATION	<u>Notes</u>	<u>2009</u>	2008
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 297 902	1 168 591
Produits nets sur cessions de titres	10	680 950	171 598
Reprise sur provisions	4	15 410	47 205
Total des produits d'exploitation		1 994 262	1 387 394
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	222 452	157 253
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	16 098	13 278
Total des charges d'exploitation		238 550	170 531
Résultat d'exploitation	-	1 755 712	1 216 863
Charges financières nettes		(2)	(13)
Autres gains ordinaires		24	843
Autres pertes ordinaires		-	(84)
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)	_	1 755 734	1 217 609
Impôt sur les sociétés	13	(1 785)	(1 306)
Résultat des activités ordinaires (après impôt)	-	1 753 949	1 216 303
Résultat net de l'exercice	=	1 753 949	1 216 303

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2009

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	31 Déce	embre
		2009	2008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	3 329 880	3 658 506
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 297 902	1 168 591
Total des encaissements d'exploitation		4 627 782	4 827 097
Décaissements pour achats de titres	14	2 890 979	3 128 653
Distributions de dividendes	16	1 499 959	1 499 959
Jetons de présence		24 000	9 000
Autres décaissements		190 093	132 691
Total des décaissements d'exploitation		4 605 031	4 770 303
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		22 751	56 794
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	3	(216)	(89 232)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		(216)	(89 232)
Variation de trésorerie		22 535	(32 438)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>2 011</u>	<u>34 449</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>24 546</u>	<u>2 011</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009

Note 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995, la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2009, à D : 8.664.834, contre D : 8.664.618 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable	
ASTREE	330.602	20,029	6.621.747	
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604	
• SICOAC	15.630	13,115	204.983	
Air liquide	18.463	9,599	177.231	
ASTREE DA CP 27	40	2,5	100	
Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169	
<u>Total</u>			8.664.834	
Les mouvements enregistrés sur ce poste s'analyse Solde au 31 décembre 2008	ent comme suit :		<u>8.664.618</u>	
* Air Liquide DA Reclassement			216	
Reclassement				
* Air Liquide			345	
* Air Liquide DA			(345)	
Solde au 31 décembre 2009			<u>8.664.834</u>	

NOTE 4: PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 6.463.591, contre D : 6.218.513, en 2008. Il se détaille comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable	
BIAT	26.900	36,451	980.540	
 UBCI 	18.000	29,801	536.425	
 ATTIJARI BANK 	1.000	22,430	22.430	
 ATTIJARI BANK NS 	125	15	1.875	
 UIB 	11.500	13,983	160.805	
 Monoprix 	16.100	32,367	521.101	
• SITEX	3.682	22,451	82.664	

 SICAV- CROISSANCE SICAV- RENDEMENT SACEM Société de Gestion des exp Esso Standard Tunisie SFBT SFBT DA 2007 1/13 SPDIT SICAF SEPT MOLKA HOTEL SIAM SHEK Palm Marina Ste Touristique Mouradi SATHOP 	2.749 15.250 10.000 ortations 100 231 18.000 11 20.000 1.500 54.300 2.000 3.854 4.080	255,431 103,071 0,172 100,000 119,606 11,130 6,090 5,653 100,000 5,164 123,191 121,414 111,462	702.180 1.571.833 1.720 10.000 27.629 200.347 67 113.063 150.000 280.405 246.382 467.930 454.765
Total brut	Acceptance		6.532.161
 Provision pour dépréciation 	des titres		(68.570)
Total net			6.463.591
Les principaux mouvements enre	gistrés sur ce compte se résume	ent comme suit :	
Solde au 31/12/2008			6.218.513
<u>Achats</u>			2.886.944
 SICAV - Render SICAV - Croise BIAT UBCI ATTIJARI BAN ATTIJARI BAN UIB SFBT SPDIT SICAF 	sance	2.445.493 12.479 30.893 61.375 22.430 1.875 24.591 174.747 113.063	
Ventes ◆ SICAV Render ◆ SICAV Croissa ◆ MONOPRIX ◆ Ste Touristique ◆ SIAM ◆ SATHOP ◆ SEPT MOLKA	ance e Mouradi	1.621.141 302.044 68.068 373.227 280.302 151.588 50.000	(2.846.370)
Plus -value latente sur titres SICA	AV- Croissance		<u>176.226</u>
Plus -value latente sur titres SICA	AV- Rendement		<u>17.392</u>
Reprises sur provision			10.884
♦ Dotations	(4.526)	
♦ Reprises	1	15.410	
Solde au 31/12/2009 Le compte provisions pour dépréciati	on de titres s'analyse comme su	uit :	6.463.591

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titre	Solde au 31/12/08	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/
• ATTIJARI	BANK -	918	-	918
• UIB	15.410	-	15.410	-
SITEX	52.324	3.608	-	55.932
• SACEM	1.720	-	-	1.720
 Société de 	e gestion			
des export	tations 10.000	-	-	10.000
Total	79.454	4.526	15.410	68.570

Note 5: AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 66.688, contre D : 68.745 à l'issue de l'exercice 2008 et se détaille comme suit :

			2009	2008
•	Etat, excédent d'impôt à reporter	(cf. note 14)	66.563	68.348
•	Compte d'attente		272	272
•	Charges constatées d'avance		125	125
	<u>Total</u>		66.960	<u>68.745</u>
•	Provision sur compte d'attente		(272)	-
	<u>Total</u>		<u>66.688</u>	<u>68.745</u>

Note 6: <u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2009, un solde de D : 24.546, contre D : 2.011 en 2008. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : <u>CAPITAUX PROPRES</u>

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Los capitado propres se detament comme sait.		2009	2008
Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
Prime d'émission		340.000	340.000
Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
Autres réserves		1.300.220	1.300.220
Résultats reportés		727.153	1.010.850
<u>Total</u>		13.440.744	13.724.441
Résultat net de l'exercice	(1)	1.753.949	1.216.303
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	15.194.693	14.940.744
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,754	1,216

- (A) Au 31 Décembre 2009, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.
 - (Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)
 - Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.
- (D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007 Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2008 Dividendes versés sur le bénéfice de 2007	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486 1 112 364 (1 500 000)	1 112 364 (1 112 364)	15 224 441 - (1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2008						(1 300 000)	1 216 303	1 216 303
Solde au 31 Décembre 2008 Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009 Dividendes versés sur le bénéfice de 2008 Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850 1 216 303 (1 500 000)	1 216 303 (1 216 303) 1 753 949	14 940 744 - (1 500 000) 1 753 949
Solde au 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693

Note 8 : <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 50.027, contre D : 49.504 en 2008 et se détaillent comme suit :

		2009	2008
•	Etat, retenues à la source	4.920	4.890
•	Etat, TCL à payer	917	965
•	Actionnaires, dividendes à payer	20.669	20.628
•	Charges à payer	23.521	23.021
	Takal		40.504
	<u>Total</u>	<u>50.027</u>	<u>49.504</u>

Note 9 : <u>REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE</u>

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société. Ils s'élèvent en 2009 à D : 1.297.902, contre D : 1.168.591 en 2008. Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes	
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720	
 ASTREE 	165.301	2,000	330.602	
ASTREE GRATUITES	165.301	1,000	165.301	
AIR LIQUIDE	17.042	10,500	178.941	
 MONOPRIX 	18.203	5,600	101.937	
• BIAT	26.350	0,900	23.715	
 SICAV CROISSANCE 	2.686	4,670	12.544	
• UBCI	16.760	1,060	17.766	
• ESSO	231	37,546	8.673	
• SFBT	3.235	0,600	1.941	
• SICOAC	15.630	2,480	38.762	
<u>Total</u>			1.297.902	

Note 10: PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2009.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 680.950, contre D : 171.598, à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

Titres	Plus ou (moins)-values réalisées
MONOPRIX	336.834
• SATHOP	6.022
SICAV Croissance	16.726
• S.I.A.M	65.842
Société Touristique Mouradi	38.957
SICAV Rendement	12.690
SEPT MOLKA HOTEL	10.261
	
Sous total (1)	<u>487.332</u>
 Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance 	176.226
 <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Rendement</u> 	17.392
Sous total (2)	<u>193.618</u>
<u>Total (1+2)</u>	<u>680.950</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève, en 2009, à D : 222.452, contre D : 157.253, en 2008. Il se détaille comme suit :

			2009	<u>2008</u>
•	Services extérieurs, marché financier		11.917	11.884
	- CMF	650		
	- STICODEVAM	8.907		
	- BVMT	2.360		
•	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires		12.573	18.600
•	Publicité, publications, relations publiques		3.850	3.632
•	Services bancaires et assimilés		133	91
•	Frais de garde		102.008	48.804
•	Jetons de présence		24.000	24.000
•	Frais pour opérations sur titres		7.857	5.407
•	Impôts & taxes		4.335	3.800
•	Frais de gestion Banque de Tunisie		47.200	30.090
•	Dons et subventions		3.000	3.000
•	Autres charges		<u>5.579</u>	7.945
	<u>Total</u>		222.452	<u>157.253</u>

Note 12 : <u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS</u>

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 16.098 contre D : 13.278, en 2008 et se détaillent comme suit :

			<u>2009</u>	<u>2008</u>
•	Dotations aux amortissements		11.300	11.300
•	Dotations aux provisions	(cf.notes 4 & 5)	4.798	1.978
	<u>Total</u>		16.098	13.278

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 1.785, contre D : 1.306 en 2008. Il est déterminé comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Résultat comptable avant impôt	<u>1.755.734</u>	<u>1.217.609</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	24.000	-
 Provisions pour dépréciation des titres 	4.526	1.978
 Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs 	272	-
 Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent 	329.878	267.364
- Moins value réalisée sur SICAV Rendement		
après distribution de dividendes	-	28.814
- Pertes non déductibles	-	84
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.297.902)	(1.168.591)
- Reprise sur provision pour titres	(15.410)	(21.156)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée		
à la clôture de l'exercice en cours	(523.496)	(329.878)
 Plus values sur cessions de titres côtés 	(336.834)	-
Bénéfice fiscal avant provision	<u>(59.232)</u>	(3.776)
 Déduction provisions pour titres 	-	-
Bénéfice fiscal après provision	<u>(59.232)</u>	(3.776)
Résultat imposable	<u>(59.232)</u>	(3.776)
Impôt sur les sociétés (minimum légal)	<u>1.785</u>	<u>1.306</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(68.348)	(69.698)
 Régularisation Impôt 2007 	-	44
IS à reporter	(66.563)	(68.348)

Note 14: ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

•	Cessions en valeurs brutes	2.846.370

- Placements courants 2.846.370

Plus value sur cession
 487.332

Frais sur vente de titres (3.822)

Encaissements 3.329.880

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes 2.886.944

Placements courants
 2.886.944

Frais sur achat de titres
 4.035

<u>Décaissements</u> <u>2.890.979</u>

Note 15: <u>DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES</u>

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

Revenus des titres – droit de propriété
 1.297.902

Encaissements 1.297.902

Note 16: DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

-	Affectation AGO du 17 Mars 2009 en dividendes	1.500.000
---	---	-----------

Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2008
 20.628

- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2009 (20.669)

<u>Décaissements</u> <u>1.499.959</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires de la société PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 17 mars 2008, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.244.720 et un bénéfice net de D : 1.753.949, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- **5.** En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- **6.** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.
- 7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les actionnaires de la société PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF ».

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle d'un montant de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de la rémunération annuelle pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Rémunération du Président Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Président Directeur Général à 400 dinars.

> Mise à disposition d'une voiture de fonction

Le conseil d'administration réuni le 25 Février 2010 a autorisé la mise à la disposition du Président Directeur Général, d'une voiture d'une valeur d'origine de D : 56.500, depuis sa prise de fonctions.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2009, s'élèvent à D : 16.604.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions de l'article ci-avant indiqué.

<u>Tunis</u>, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL